



Détail des dépenses du synd, dic de copropriété

Par **Vison Bernard**, le **20/08/2018** à **13:27**

Bonjour

Je souhaiterais avoir un détail précis des dépenses du syndic de copropriétés de mon immeuble.

Le Directeur du syndic refuse de le fournir.

Pourriez-vous me communiquer les références précises des textes de lois m'autorisant à demander, en tant que propriétaire, le détail des dépenses de mon syndic?

Merci beaucoup.

Par **youris**, le **20/08/2018** à **13:39**

bonjour,

le contrôle de la gestion financière du syndic incombe aux membres du conseil syndical.

en principe, votre A.G. doit fixé un jour ouvré durant lequel les copropriétaires peuvent venir au bureau du syndic vérifier les documents comptables.

salutations

Par **Vison Bernard**, le **20/08/2018** à **13:56**

Bonjour

Merci beaucoup pour votre réponse.

Bonne journée